



## PROCOLE ALLEGE DU LYCEE FRANÇAIS JMG LE CLEZIO NIVEAU D'ALERTE 1

### Références :

*Guide du Ministère de l'Education et de la Formation pour la réouverture sécurisée des écoles- Mai 2022*

Le lycée français JMG LE CLEZIO est un établissement conventionné du réseau de l'AEFE qui accueille des élèves de la maternelle au lycée.

Le contexte pandémique ayant évolué au niveau d'alerte 1, le dispositif présenté ci – dessous, est un protocole sanitaire qui vise à maintenir l'ouverture de l'établissement avec un allègement des contraintes tout en respectant la législation locale, le Ministère de la santé du Vanuatu et les exigences du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports en lien avec l'AEFE.

Il est à noter, également, que l'état d'urgence sanitaire a été levée par le Ministère de la santé du Vanuatu.

### **1- Maintien des mesures sanitaires déjà mises en place**

- Lavage des mains à chaque entrée du lycée français.
- Gel hydro-alcoolique dans toutes les salles du lycée français.
- Nettoyage des sanitaires plusieurs fois par jour.
- Nettoyage des vestiaires sportifs plusieurs fois par jour.
- Nettoyage des claviers et des souris avec un désinfectant adapté.
- Nettoyage des salles de classes avec une attention particulière pour les poignées de porte, les tables de classe et tout ce qui est touché par les élèves.
- Affichage des bons gestes à adopter dans les sanitaires, la salle des professeurs et les cours de récréation.

### **2- Avant d'accéder au lycée**

- Lavage des mains
- Port du masque recommandé mais non obligatoire.
- La ponctualité revêt un caractère encore plus marqué afin de respecter la gestion des flux des personnes.
- Ne pas se rendre au lycée français dans le cas d'une infection au COVID pour soi ou en étant en contact avec l'un des membres de la famille qui souffrirait de cette infection.

### 3- Au cours de la journée

- Se laver les mains régulièrement.
- Il est conseillé aux élèves de se munir d'un gel hydro-alcoolique.
- Les élèves apportent leur gourde.
- Tout élève en retard accèdera à l'établissement par l'administration après s'être lavé les mains. Les élèves de la maternelle seront accompagnés par la directrice ou un membre de l'administration. Les élèves de l'élémentaire, du collège et du lycée se rendront seuls en classe avec un billet de retard.

### 4- Modalité de prise en charge d'un élève présentant des symptômes

- Si un élève présente des symptômes (fièvre, tous, difficultés respiratoire) en classe, l'enseignant enverra le délégué de classe chercher la CPE. L'élève sera accompagné par la CPE au secrétariat. La famille sera contactée par l'administration
- Si l'élève a été testé positif au COVID, il sera autorisé à revenir au lycée sur présentation d'un test antigénique négatif.

### 5- Accès aux personnes extérieures

- Les personnes autres que les élèves et le personnel ne peuvent accéder au lycée français que par le portail de l'administration pendant le temps scolaire. Ces personnes doivent renseigner le registre à l'administration.
- Les parents peuvent accéder à l'école par les portails élémentaire, maternelle et secondaire hors temps scolaire pour les réunions de parents (remises de bulletins trimestriels, réunions parents professeurs ...)
- Lavage des mains obligatoire.

### 6- Organisation pédagogique

- Les élèves du collège et lycée accéderont à l'établissement par le portail du collège.
- A la maternelle, les parents entreront et sortiront par le portail habituel.
- Retour à la normale des récréations que ce soit au niveau des horaires et au niveau de l'occupation des espaces.
- Les tables dans les salles de classe restent distancées.
- Avant d'entrer dans les salles informatiques, dans la BCD/CDI et d'utiliser les tablettes, les élèves devront se laver les mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique.



## 7- Activités sportives et EPS

- Le matériel et les installations sont nettoyés régulièrement.
- Avant d'entrer dans la halle, les élèves doivent se laver les mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique.

## 8- Vie associative de l'établissement

Les assemblées générales de parents peuvent se tenir dans l'enceinte de l'établissement, hors temps scolaire, en respectant les dispositions sanitaires en vigueur.

Ce protocole sanitaire allégé permet de protéger la communauté scolaire. Chaque usager doit le respecter dans un esprit de responsabilités individuelle et collective.

Document actualisé le 8 juillet 2022.